

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 FEVRIER 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Expertise de
l'équipement
commercial du Centre-
Ville –
Demande de subvention
au Conseil Général**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 février 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 22 février 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 février 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille huit, le 7 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 janvier deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIoux, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

Avaient donné procuration :

Madame FUCHS à Madame DESCHAMPS
Madame ALLARD à Madame RICHARD
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT

Secrétaire de Séance :

Madame MAUVAGE

N° DE DOSSIER : 08 A 09 b

OBJET : EXPERTISE DE L'EQUIPEMENT COMMERCIAL DU CENTRE-VILLE –
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

RAPPORTEUR : Monsieur AUDURIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le commerce Saint-Germainois connaît les mêmes difficultés qu'au niveau départemental et même qu'au niveau national : disparition des commerces par manque de repreneurs dans la même activité, concurrences des centres commerciaux péri-urbains, concurrence avec les entreprises de service, cherté des baux commerciaux ... Le Conseil Général des Yvelines a adopté, par délibération du 19 octobre 2007, des dispositifs en faveur de la création et du maintien du commerce de proximité dans les centres-villes.

Le premier de ces dispositifs consiste en une aide financière aux collectivités locales pour établir un diagnostic de l'offre commerciale et définir un plan d'actions en faveur du développement de leurs équipements commerciaux de proximité. Cette aide est plafonnée à 8 000 € H.T. par commune.

Le diagnostic de l'offre commerciale a déjà été réalisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Yvelines et du Val d'Oise, lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. L'objet d'une nouvelle étude stratégique sera de dépasser le simple diagnostic pour définir les outils du développement du commerce de proximité et des activités artisanales. En lien avec l'Union du Commerce et de l'Artisanat, cette étude permettra notamment d'améliorer la connaissance des prochaines cessations d'activité compte tenu de la pyramide des âges des commerçants et artisans, et de proposer des actions d'animation commerciale.

Le Conseil Général sera ensuite sollicité pour participer au financement des actions qui auront été retenues lors de cette étude stratégique.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines en vue de la réalisation d'une étude stratégique sur le développement de l'attractivité commerciale,
- signer tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOPTE, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,

Le 1^{er} Maire-Adjoint,

Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS